

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 25

N° 1441

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1441

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 25

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« arrêté du ministre de l'intérieur »

les mots :

« décret en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement a pour objet de rehausser le niveau du texte réglementaire qui fixera les règles qui encadreront le port d'arme visé par cet article.